Número de Révision: 005.0 **Date de sortie:** 11/18/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LePage Ultra Gel Super Glue**
Numéro IDH: 2780349
Type de produit/utilisation recommandée: Colle
Restriction d'utilisation: Non identifié
Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	ADHÈRE À LA PEAU EN QUELQUES SECONDES. H227 LIQUIDE COMBUSTIBLE. H315 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H335 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H360 PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	4
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)

Conseils de prudence

Prévention: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.

Élimination:
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
2-Cyanoacrylate d' éthyle	7085-85-0	80 - 100
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	67762-90-7	1 - 5
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	119-47-1	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau: Ne pas séparer la peau collée. Tremper dans l'eau tiède savonneuse. Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Dans le cas d'une brûlure cutanée due à la production rapide de chaleur provenant d'une grosse goutte, consulter un médecin. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Les séparer en soulevant la peau ou en les roulant vers l'extérieur. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée.

Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Si les paupières sont collées, dégager les cils avec de l'eau chaude en les couvrant à l'aide d'un tampon mouillé. Ne pas essayer d'ouvrir l'œil de force. Le cyanoacrylate se lie à la protéine de l'oeil et entraîne un effet lacrymogène qui aidera à faire décoller l'adhésif. Couvrir l'oeil jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, généralement en l'espace de 1 à 3 jours. Consulter un médecin dans le cas où des particules solides de cyanoacrylate polymérisé coincées derrière la paupière endommageraient celle-ci en raison de leur nature abrasive.
Ingestion:	Faire en sorte que les voies respiratoires ne soient pas bloquées. Le produit se polymérisera rapidement et adhèrera à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé. La salive va séparer tout produit solidifié en quelques heures. Empêcher la victime d'avaler toute particule qui se serait détachée.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la chirurgie pour séparer les tissus collés par accident. L'expérience démontre que les tissus collés sont mieux traités par la pratique de premiers secours passifs non-chirurgicaux. Si le durcissement rapide a entraîné des brûlures thermiques, elles doivent être traitées de façon symptomatique après le retrait de l'adhésif.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	carbon dioxide, mousse,poudre
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Non disponible
Produit ou gaz issus de la combustion:	Des fumées toxiques ou irritantes, ou les deux à la fois, peuvent être libérées en quantités infimes; il est recommandé d'utiliser des appareils de protection respiratoire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Bien laver avant manipulation. Éviter tout contact avec des articles de tissu ou de papier. Le contact avec ces matériaux pourrait entraîner une polymérisation rapide susceptible de produire des fumées et de fortes vapeurs irritantes et de provoquer des brûlures.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
2-Cyanoacrylate d' éthyle	1 ppm STEL 0.2 ppm TWA (Sensibilisation cutanée) (Sensibilisation respiratoire)	Rien	Rien	Rien
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser un système de ventilation à circulation descendante positive sil a ventilation générale n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs au-dessous des limites d'exposition établies.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Utiliser des gants et tabliers de caoutchouc nitrile au besoin pourempêcher tout contact. Ne pas utiliser de PVC, de nylon ou de coton.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Clair
Couleur: Incolore
Odeur: Irritant
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable, Le produit réagit avec l'eau
Pression de vapeur: < 0.2 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition: > 100 °C (> 212°F)aucun(e)
Point/domaine de fusion: Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative:: 1.1
Densité de vapeur relative: 3 20 °C
Point d'éclair: 80 - 93 °C (176°F - 199.4 °F) pas de méthode / méthode inconnue
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Se polymérise en contact avec l'eau. Eau

Coefficient de partage (value logarithmique):	Non disponible
Teneur VOC:	Non disponible
Viscosité dynamique:	>= 2,000 mpa.s
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses:	Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.
Produits de décomposition dangereux:	Néant
Produits incompatibles:	Eau, Amines, Alcalis, Alcools.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'exposition aux vapeurs au-delà de la limite d'exposition établie irritera les voies respiratoires, ce qui peut mener à des difficultés respiratoires et un resserrement de la poitrine. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau: Les cyanoacrylates produisent de la chaleur au moment de la solidification. Une grosse goutte peut, en de rares occasions, brûler la peau. Les adhésifs durcis ne constituent pas un danger pour la santémême s'ils collent à la peau. Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Provoque un larmoiement excessif. Les paupières peuvent se coller. Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Ne devrait pas être nocif par ingestion. Se polymérise rapidement (sesolidifie) et colle dans la bouche. Pratiquement impossible à avaler. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Rien
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	Rien
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Irritant	Allergène	Respiratoire
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica			
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Irritant		

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Non	Non	Non
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	Non	Non	Non
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)
Division:	9
Numéro d'identification:	UN 3334
Groupe d'emballage:	III
Exceptions:	Les paquets primaires contenant moins de 500 milliltres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2, 3, 4, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/18/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.